

CARPADD

Centre africain de recherche pour la paix et le développement durable

► *Note d'analyses sociopolitiques, N° 05 | Septembre 2018*

www.carpadd.com



Relations bilatérales Sud-Sud

L'exemple de la coopération Égypto-camerounaise



Yanick Jacquinos JANAL LIBOM

Spécialiste des Relations Internationales

À l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)

MBA en Finance à Barry University, Etats-Unis

yanickjanal@gmail.com



Centre Africain de Recherche pour la Paix et le Développement Durable

Le **CARPADD** est un organisme indépendant qui a pour vocation de favoriser la recherche, la formation et le transfert des connaissances dans les domaines de la paix, de l'aménagement, du développement durable, des migrations, des crises et conflits, de l'autonomisation des communautés, etc.

203-2370 Rue Gold, Montréal, Québec, Canada, H4M 1S4 | Tél: (514) 559-3020 | contact@carpadd.com



PYRAMIDES D'EGYPTE

Introduction

Les relations internationales post-westphaliennes sont marquées par la dialectique du bilatéralisme et du multilatéralisme. Le contexte international actuel, caractérisé par la mondialisation néolibérale, a amplifié cette dialectique ; incitant les Etats souverains à coopérer au niveau économique, diplomatique, social, culturel et scientifique. Dans cet élan de coopération internationale, une place de choix est accordée au bilatéralisme dont les fondements s'enracinent dans la volonté manifestée par deux Etats souverains de tisser des liens d'amitié, de défendre en commun des intérêts partagés et de réaliser des projets mutuellement bénéfiques. Ainsi, la coopération internationale n'épargne aucun Etat, tant il est vrai qu'aucun pays ne peut vivre en autarcie.

Lorsque le Cameroun accède à l'indépendance en

1960, il bénéficie des attributs de la souveraineté qui lui permettent de coopérer avec d'autres Etats sur la scène internationale. C'est ainsi qu'il va établir les relations diplomatiques et signer des accords de coopération avec plusieurs Etats notamment occidentaux, asiatiques et africains parmi lesquels la République Arabe d'Egypte.

En effet, la République Arabe d'Egypte est en 2010 la deuxième puissance économique d'Afrique, derrière l'Afrique du Sud. Elle occupe la quarantième place à l'échelle mondiale¹. C'est l'une des plus vieilles civilisations au monde. Etat pivot entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe, l'Egypte est délimitée au Nord par la mer Méditerranée, au Nord-Est par Israël, au Sud par le Soudan, à l'Ouest par la Libye et à l'Est par la Mer Rouge. Cette situation géographique lui confère une importance géopolitique et une profondeur géostratégique notamment dans les jeux d'influence aussi bien de l'Asie que de l'Afrique.

La relation que le Cameroun entretient avec la République Arabe d'Égypte depuis 1960 est à inscrire dans le cadre général de la coopération arabo-africaine. Celle-ci mérite également d'être située dans le cadre de la coopération entre une puissance africaine (l'Égypte) et un pays en voie de développement (le Cameroun). Dès lors, le souci de cette étude est de présenter l'état des relations bilatérales entre le Cameroun et l'Égypte avec un accent sur le secteur de la coopération. À côté de cette préoccupation principale, l'on s'intéressera également aux fondements et au cadre juridique, de même qu'aux domaines prioritaires de la coopération entre les deux États. Ainsi, pour examiner les contours de la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte, il est nécessaire d'analyser les fondements, l'historique et le cadre juridique de cette coopération (I) avant de ressortir ses domaines prioritaires (II) et d'entrevoir en conclusion, les perspectives à moyen et long terme.

LES RESSORTS HISTORIQUES ET JURIDIQUES

Pour mieux appréhender l'état de la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte, il est primordial d'examiner ses fondements, sa dynamique historique (A), ainsi que son cadre juridique de légitimation et de mise en œuvre (B).

A- Naissance d'une coopération bilatérale

La coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte telle qu'elle évolue dans le temps (1) repose sur des fondements stratégiques, idéologiques, culturels et économiques (2).

1. La dynamique historique d'une relation en mutation continue

Le début de la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte est consécutif à l'établissement des relations diplomatiques entre Yaoundé et le Caire en 1960. En effet, l'établissement des relations diplomatiques est un acte de souveraineté basé sur le principe de la réciprocité. Ainsi, avant son accession à l'indépendance, le Cameroun n'avait pas la compétence d'entretenir les relations diplomatiques avec un autre État, tant il est vrai que seuls les États indépendants disposent du pouvoir de légation active et passive. Cependant avant 1960, le Cameroun et l'Égypte entretenaient déjà des rapports qui prédisposaient à l'établissement des relations diplomatiques dès l'accession du Cameroun à la souveraineté internationale. En réalité, l'Égypte de Gamal Abdel Nasser a apporté un soutien multiforme aux efforts entrepris par le Cameroun dans sa marche vers l'indépendance. Elle a accueilli les nationalistes de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) depuis 1955². Njock Aloys, Kamen Sakéo, Monique Kamen, Ngoyi Marguérite constituent les membres de l'UPC exilés au Caire³. Retirés dans la ville de Kumba, dans le Cameroun occidental, Abel Kingué et Felix Moumié, leaders de l'UPC, « *allaient de temps en temps en Égypte où l'asile politique leur avait été offert* »⁴. Ainsi, avant l'indépendance du Cameroun, l'Égypte a été une terre d'accueil pour les nationalistes camerounais en lutte pour l'indépendance. Lorsque le Cameroun accède à la souveraineté internationale le 1er janvier 1960, l'Égypte est l'un des premiers pays à reconnaître son indépendance. C'est donc à juste titre que le 18 décembre 1960, le Cameroun établit officiellement les relations diplomatiques avec le pays des pharaons.

L'Égypte est le premier pays arabe à ouvrir une représentation diplomatique au Cameroun ; de même que le Cameroun est le premier pays non arabe d'Afrique à ouvrir une ambassade en Égypte. Cet acte a contribué à resserrer les liens d'amitié entre les deux pays, de même qu'il a consacré le début d'une longue période de coopération.

La coopération entre l'Égypte et le Cameroun a connu d'importantes mutations depuis 1960. Ainsi, convient-il de distinguer deux grandes phases de la coopération égypto-camerounaise qui s'inscrivent dans le cadre général de la coopération arabo-africaine.

La première phase va de 1960 à 1973, tandis que la seconde va de 1973 à nos jours. La première phase est marquée par une évolution ordinaire, voire timide de la coopération entre les deux pays. Entre 1960 et 1966 on assiste à la normalisation des relations entre le Cameroun et l'Égypte, période au cours de laquelle la coopération entre les deux pays est marquée par la prégnance des intérêts stratégiques. Au cours de cette première phase, le président Ahidjo a le souci de faire reconnaître sa légitimité auprès des autorités égyptiennes qui, non seulement ont apporté un soutien décisif à l'UPC dans sa lutte pour l'indépendance, mais aussi continuent à offrir l'asile à ses leaders après 1960. Pendant la même période, la diplomatie nassérienne a pour ambition de faire de l'Égypte, le porte-parole du monde arabe et d'étendre son influence en Afrique. Progressivement, la coopération entre les deux pays va perdre sa dimension stratégique au fur et à mesure que les objectifs des différents dirigeants seront atteints.

A partir de 1973, notamment après la guerre de Yom Kippour et le second choc pétrolier, la coopération arabo-africaine en général et égypto-camerounaise en particulier va connaître une

nouvelle dynamique. Au plus fort de la guerre du Kippour, (octobre 1973), l'État camerounais avait résolument manifesté sa solidarité à l'égard du monde arabe en rompant ses relations diplomatiques avec l'État hébreu⁵. Cet acte a non seulement resserré les liens diplomatiques entre les deux pays, mais il a aussi rehaussé la considération du Cameroun par l'Égypte qui se réclame toujours comme étant l'hégémon incontournable dans le conflit israélo-arabe.

Le rétablissement de ces relations en août 1986, intervenu après la normalisation des rapports israélo-égyptiens, rend compte des relations cordiales entre le Caire et Yaoundé. C'est plus précisément après la guerre de Yom Kippour que la coopération entre le Cameroun et l'Égypte s'est intensifiée et diversifiée. Toutefois, cette relation va connaître une tiédeur dans les années 2000, précisément au moment où les puissances émergentes d'Asie ont manifesté un intérêt profond vis-à-vis de l'Afrique. Pendant cette période, les sessions de la grande commission mixte ne se sont pas tenues. C'est en 2010 que l'on va à nouveau avoir le réchauffement de la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte avec la tenue de la sixième session de leur grande commission mixte. Au demeurant, plusieurs motivations à la fois stratégiques, idéologiques, culturelles et économiques justifient la dynamique historique des rapports égypto-camerounais marqués par d'importantes mutations.

2. Les fondements idéologiques, stratégiques et économico-culturels d'une relation solide

Pour mieux cerner les fondements de la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte, il convient de les inscrire dans le cadre global des rapports arabo-africains avec la particularité que l'Égypte est à la fois un géant du

monde arabe et du continent africain. Pour mieux cerner les fondements de la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte, il convient de les inscrire dans le cadre global des rapports arabo-africains avec la particularité que l'Égypte est à la fois un géant du monde arabe et du continent africain. Cette relation de coopération est légitimée par les fondements à la fois idéologiques, stratégiques, économiques et culturels.

Les fondements idéologiques qui servent de levier à la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte reposent sur un ensemble de convictions que les deux pays ont en partage, notamment le non-alignement, la solidarité africaine ou tiers-mondisme et l'indépendance nationale. La coopération égypto-camerounaise est à inscrire dans le cadre de la coopération Sud-Sud et du non-alignement. En effet, tout comme le Cameroun, l'Égypte a été sous le joug de la domination britannique au cours du XIXe siècle. Protectorat britannique, l'Égypte accède à l'indépendance le 28 février 1922. Pour sa part, le Cameroun, ex protectorat allemand, est confiée à la France et à la Grande Bretagne suite à la défaite allemande au cours de la première guerre mondiale et à la perte conséquente de ses possessions coloniales. Très tôt libérée de l'emprise britannique, l'Égypte va faire de la lutte anticoloniale, le véritable leitmotiv de sa politique étrangère à l'égard des puissances coloniales. C'est dans cette perspective qu'elle s'est mobilisée en faveur de la libération de l'Afrique noire et en particulier du Cameroun. En effet, l'Égypte de Nasser a manifesté un élan de solidarité en faveur de l'indépendance du Cameroun. La conférence de Bandoeng en 1955 marque le temps fort de cette solidarité. C'est le président de la République Arabe Unie d'Égypte, « *Gamal Abdel Nasser qui va se présenter comme le porte-parole de l'Afrique* »⁶. La coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte

est donc à inscrire dans le cadre de la solidarité entre les anciens territoires colonisés. Libéré du joug de la tutelle étrangère, le Cameroun a également inscrit la lutte anti-coloniale dans son agenda politique. Comme Gamal Abdel Nasser, Ahmadou Ahidjo s'est mobilisé pour la création de l'Organisation de l'Unité Africaine qui s'est dotée d'objectifs partagés par les deux Chefs d'Etat à savoir : le renforcement de l'unité et la solidarité des Etats africains⁷; la défense de leur souveraineté, leur intégrité territoriale et l'affirmation de l'indépendance⁸ ; l'élimination du colonialisme sous toutes ses formes. Jusqu'à présent, le Cameroun et l'Égypte s'attachent à l'égalité entre les Etats souverains, à l'indépendance nationale et à la non-ingérence dans les affaires internes des Etats qui apparaissent comme des principes cardinaux de leur politique étrangère.

Par ailleurs, dès son accession à l'indépendance, le Cameroun a opté pour le non-alignement en raison de son incompatibilité avec la politique de diversification des partenaires étrangers. Ainsi, l'Égypte, géant du monde arabe et pays influent du groupe des non-alignés ne pouvait que constituer un partenaire stratégique de choix. Si les deux pays sont partisans du mouvement des non-alignés, il faut tout de même noter que dans le conflit israélo-arabe, l'Égypte n'a eu de cesse de recourir à la fois à l'URSS et aux Etats-Unis pour maintenir son influence au Moyen-Orient⁹. Toutefois, il n'y a l'ombre d'aucun doute que hier et aujourd'hui, l'Égypte et le Cameroun, dans leur politique étrangère respective, recherchent l'avènement d'un nouvel ordre économique international. C'est dans ce sens que leur coopération bilatérale s'inscrit dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui semble plus à même d'assurer des gains mutuels aux deux partenaires.

Pour ce qui est des fondements stratégiques de la relation entre les deux pays, l’Égypte et le Cameroun se perçoivent davantage comme des alliés, voire des partenaires stratégiques qui œuvrent à la préservation et à consolidation de la paix et de la sécurité internationales. En établissant les relations diplomatiques avec le Cameroun, l’Égypte cherche à consolider son influence diplomático-stratégique en Afrique subsaharienne dans un contexte de rivalité structurelle avec Israël. D’ailleurs, certains n’ont pas manqué d’interpréter l’aide apportée par Nasser à l’Afrique comme un moyen pour celui-ci d’assurer son influence sur le continent¹⁰. Pour sa part, le Cameroun d’Ahmadou Ahidjo ne pouvait que se réjouir de la coopération avec l’Égypte qui s’intégrait dans ses calculs stratégiques comme un moyen de lutter contre l’opposition de l’UPC dont le pays des pharaons constituait un refuge après l’interdiction du parti par l’administration coloniale française en 1955. Ainsi, « *le président Ahidjo, convaincu que l’Égypte est le centre du monde arabe, que le soutien apporté par Nasser à l’UPC par le passé avait été aussi concret, efficace et sans réticence, que même après l’indépendance, le Caire offre refuge aux opposants camerounais, va faire du Caire le centre de sa politique arabe* »¹¹. Le régime du président Ahmadou d’Ahidjo cherche donc à se rapprocher de l’Égypte, de créer des relations amicales et étroites avec elle, afin d’isoler l’UPC et de se présenter comme le seul pouvoir légitime au Cameroun. On comprend aisément pourquoi l’Égypte est le premier pays arabe à recevoir un ambassadeur camerounais de même que l’ambassadeur égyptien est le premier ambassadeur arabe au Cameroun. La représentation diplomatique du Cameroun au Caire va donc surtout être un moyen par lequel le président Ahmadou Ahidjo tentait de museler

l’opposition installée au Caire et essayait de convaincre ceux de ses éléments les plus modérés pour qu’ils rentrent au bercail. Même avec l’écartement de l’UPC du jeu politique au Cameroun, la coopération bilatérale entre le Cameroun et l’Égypte n’a pas perdu sa dimension stratégique en ce sens qu’elle atteste d’une diplomatie inclusive des mondes musulmans et chrétiens dans un contexte de bilatéralisme religieux.

En ce qui concerne les fondements culturels, il faut souligner que « *le fait religieux* »¹² est ce qui rattache fondamentalement l’Égypte et le Cameroun dont la région septentrionale est peuplée de nombreux musulmans, adeptes de l’islam. La proximité culturelle et religieuse est un facteur non négligeable dans l’établissement des relations diplomatiques entre les deux pays. Dans sa projection continentale en effet, « *Gamal Abdel Nasser a eu pour ambition d’étendre l’islam en Afrique* »¹³. Dans ce projet, le Cameroun apparaissait comme ayant une position privilégiée, tant il est vrai que l’islam est la deuxième religion révélée du pays, derrière le christianisme et que le premier président du Cameroun Ahmadou Ahidjo était lui-même musulman. Ainsi, si l’Égypte manifeste un intérêt particulier pour le Cameroun, c’est aussi grâce à la présence d’une communauté musulmane sur son territoire. « *Dès 1960 d’ailleurs, les pays arabes d’Afrique seront parmi les premiers Etats africains vers lesquels le Cameroun va se tourner* »¹⁴. D’où l’établissement rapide et suivi des relations avec l’Égypte. À côté des fondements idéologiques, stratégiques et culturels, les motivations économiques sont aussi à la base de la coopération bilatérale entre l’Égypte et le Cameroun.

L'économie camerounaise, fortement rentière, dispose des produits agricoles (banane, café, cacao...), forestiers et même miniers dont l'Égypte a besoin, tandis que ce pays dispose aussi de certains produits agricoles (dattes, agrumes), manufacturés et surtout technologiques utiles pour le Cameroun. Cependant, les fondements économiques de la coopération entre ces deux pays ont subi des mutations liées aux évolutions stratégiques des relations diplomatiques. A partir de 1973, la coopération entre l'Égypte et le Cameroun va connaître une réorientation économique, notamment au moment où Nasser est remplacé par Anouar El Sadate¹⁵, et où la coopération arabo-africaine est devenue plus solide suite à la solidarité africaine envers les pays arabes lors de la guerre du Kippour¹⁶. Dès ce moment, la coopération arabo-africaine en général et égypto-camerounaise en particulier va connaître une nouvelle dynamique avec un renforcement plus substantiel des échanges économiques et la lutte commune pour l'avènement d'un nouvel ordre économique international. C'est dans ce contexte qu'il faut inscrire l'intensification de la coopération économique entre l'Égypte et le Cameroun à partir des années 70 encadrée par un cadre juridique en mutation continue¹⁷.

B- Cadre juridique de la coopération

Toute coopération, bilatérale et multilatérale est juridiquement encadrée. Celle entre le Cameroun et l'Égypte n'échappe pas à cette tradition. Les deux pays ont continuellement densifié le cadre juridique de leur relation par la signature des accords de coopération dans plusieurs domaines (1) qui ne cessent de se diversifier (2).

1. État des lieux des accords de coopération

La diversité et l'intensité des relations entre deux pays sont fonction des accords de coopération qui définissent et régissent les différents domaines et secteurs de coopération mutuellement consentis. Conscients de cela et animés par la volonté de renforcer leurs relations d'amitié, le Cameroun et l'Égypte ont conclu de nombreux instruments juridiques. Ainsi, le cadre juridique de la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte est régi par divers accords signés pour la plupart au cours des différentes sessions de leur grande commission mixte et des visites officielles. Il s'agit pour la plupart d'accords de coopération dans les domaines culturel, technique, commercial, touristique, de même que dans le secteur de l'investissement et des transports. Ceux-ci font l'objet d'une multiplication et d'une diversification au fur et à mesure de l'évolution de la relation comme l'indique le tableau (1) ci-dessous.

Il convient de relever que les bases juridiques de la coopération égypto-camerounaise ne sont pas figées. Elles ont connu une évolution dans le temps, rythmée par la volonté des deux gouvernements d'intensifier et de diversifier leur coopération bilatérale. Le tableau ci-dessus démontre que la coopération égypto-camerounaise a été diversifiée entre 2000 et 2010 à travers la signature des accords dans des domaines aussi divers que variés.

2. État des lieux des accords de coopération

Le cadre juridique de coopération entre le Cameroun et l'Égypte est en cours de densification. C'est la manifestation de la volonté des deux pays d'étendre leurs relations de coopération dans plusieurs domaines.

Dénomination de l'accord	Date de signature
Accord de commerce	19/12/1961
Accord de transport aérien	3/6/1966
Accord de coopération culturelle et artistique	22/11/1969
Accord de commerce ¹⁸	17/11/1977
Accord de coopération technique entre le Fonds Egyptien pour la coopération technique avec l'Afrique et le gouvernement du Cameroun	1995
Accord de coopération en matière de transport aérien	1998
Accord de coopération dans le domaine du tourisme	24/10/2000
Accord commercial	24/10/2000
Protocole de coopération dans le domaine des médias	24/10/2000
Accord de promotion et de protection des investissements	24/10/2000
Mémorandum d'entente dans le domaine de l'énergie et de l'électricité entre le gouvernement de l'Egypte et le gouvernement du Cameroun	21/4/2010
Accord de coopération technique entre le Fonds Egyptien pour la coopération technique avec l'Afrique et le Gouvernement du Cameroun	21/4/2010
Mémorandum d'entente pour l'établissement d'un mécanisme de consultation politique entre l'Egypte et le Cameroun	21/4/2010
Mémorandum d'entente entre l'Autorité Générale d'Investissement et les Zones Franches de la République Arabe d'Egypte et l'Agence de Promotion des Investissements de la République du Cameroun	21/4/2010

Tableau 1 : Les accords de coopération signés entre le Cameroun et l'Egypte

Ainsi, plusieurs accords de coopération sont en cours de négociation entre les deux pays se rapportant au domaine du transport maritime et aérien, de même qu'au secteur fiscal¹⁹. Au demeurant, si les accords de coopération encadrent juridiquement les relations Egypto-camerounaises dans les domaines mutuellement consentis, ils ont aussi le mérite de faciliter la dynamique de sa mise en œuvre.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE CAMEROUN-EGYPTE

Pour mieux cerner la mise en œuvre pratique de la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Egypte dans ses aspects pratiques, il est nécessaire d'examiner ses mécanismes de mise en œuvre (A) et les domaines prioritaires de son déploiement (B).

A. Les mécanismes diplomatiques

Plusieurs mécanismes diplomatiques sont mobilisés pour la mise en œuvre de la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Egypte. Au nombre de ces mécanismes, l'on pourrait mentionner la création des missions diplomatiques (1), l'organisation des commissions mixtes (2) et l'échange des visites officielles (3).

1. La création des missions diplomatiques

La mission diplomatique peut être envisagée de deux manières : « *selon une acception organique, la mission diplomatique est un groupe constitué par l'ensemble des agents de rang diplomatique au sein d'une ambassade ainsi que les agents non-diplomatiques qui collaborent, le personnel administratif et de service.*

De cette acception, découle l'appellation de chef de mission diplomatique. En revanche, selon une acception fonctionnelle, il s'agira des fonctions exercées par l'agent diplomatique durant son affectation à l'ambassade en vue d'atteindre des objectifs qui lui sont assignés par l'Etat accréditant »²⁰. Toutefois, l'on insistera que sur l'acception organique, étant donné que selon l'acception fonctionnelle, toutes les missions diplomatiques exercent les cinq fonctions traditionnelles de diplomatie²¹. Ainsi, dès l'établissement des relations diplomatiques entre l'Egypte et le Cameroun en 1960, les deux pays ont opté pour une diplomatie de présence effective en ouvrant des ambassades dans l'une et l'autre capitale. Les deux pays disposent d'un personnel diplomatique relativement consistant en service respectivement à Yaoundé et au Caire. Ceci témoigne de l'importance de leurs relations de coopération et de l'estime qu'ils s'accordent réciproquement. Cette estime se manifeste par

l'accréditation de nombreux ambassadeurs résidents du Cameroun au Caire, à l'instar de IBRAHIM MBOMBO NJOYA (1974-1980) et de MOHAMMADOU LABARANG en poste depuis 2008. Par le biais de l'accréditation multiple, l'ambassadeur du Cameroun en Egypte représente également le Cameroun au Soudan, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Ceci traduit une fois de plus l'expression de l'estime que le gouvernement camerounais a à l'égard du gouvernement égyptien et la volonté du Cameroun de consolider les liens d'amitié et de coopération avec le pays des pharaons.

En retour, plusieurs diplomates égyptiens ont déjà reçu l'agrément pour exercer à Yaoundé en la qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Arabe d'Egypte au Cameroun. C'est en substance ce que traduit le tableau (2) récapitulatif des ambassadeurs égyptiens accrédités au Cameroun depuis les années 1980 jusqu'à 2017 ci-dessous.

Noms et prénoms	Date d'accréditation	Date de rappel
Ismail Moubarak		
Mohamed Alkhazendar		
Gamal Bayoumi		1994
Nofal El Sayed	1994	1998
Abla Abdel Rahman	1998	2001
Abdel Hamid Soliman	2001	2005
Mohamed Akl	2005	2009
Ibrahim Moustafa Hafez	2009	2013
Sherif Salah Eldin Elleithy	2013	2017
Medhat Mohamed Kamal Elmedigy	2017	

Tableau 2: Liste des Ambassadeurs Egyptiens accrédités au Cameroun depuis les années 80 jusqu'à 2013 (Source : Archives de l'ambassade d'Egypte au Cameroun)

2- Les commissions-mixtes

Les commissions mixtes sont l'expression de la volonté des partenaires de maintenir leurs relations au beau fixe. Elles visent aussi à conférer à ces relations une dynamique nouvelle. Dans le but de renforcer leurs relations bilatérales et de leur imprégner un sceau qualitatif, le Cameroun et l'Égypte ont institué une grande commission mixte par l'Accord commercial de 1977 signé au Caire. Les différentes sessions de cette grande commission mixte se tiennent alternativement au Caire et à Yaoundé. Celles-ci sont toujours coprésidées par les ministres en charge des relations extérieures des deux pays. Les sessions de la grande commission mixte constituent des moments au

cours desquels l'ensemble de la coopération bilatérale égypto-camerounaise fait l'objet d'un examen global et d'orientations nouvelles. Pendant ces rencontres de haut niveau, l'on note la signature des nouveaux accords de coopération, l'élaboration des projets d'investissement dans divers domaines notamment technique et culturel. Dans l'ensemble, les sessions de la grande commission mixte contribuent à la redynamisation de la coopération égypto-camerounaise.

Au total, depuis l'institution de la grande commission mixte égypto-camerounaise, six sessions se sont déjà tenues alternativement au Caire et à Yaoundé.

DATE	LIEU	PRÉSIDENCE
23 au 29 août 1984	Caire	Boutros Boutros Ghali et Mahamat Papa Salé
12 au 13 août 1987	Yaoundé	Boutros Boutros Ghali et Mahamat Papa Salé
29 au 30 août 1995	Yaoundé	Ferdinand OYONO et Amr MOUSSA
22 au 23 octobre 2000	Caire	Augustin Kontchou K. et Amr Moussa
13, 14, 21 et 22 avril 2010	Yaoundé	Henri Eyébé Ayissi et Ahmed Aboul Gheit

Tableau 3: Les sessions de la grande commission mixte égypto-camerounaise (Source : Tableau réalisé par l'auteur)

Parmi les six sessions de la grande commission mixte égypto-camerounaise, la quatrième et la sixième méritent une attention particulière, tant elles ont permis « *d'examiner les domaines de coopération existants, d'entrevoir leur diversification et leur intensification* »²². La coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte a fonctionné tant bien que mal au cours des trois premières décennies qui ont suivi son institution. A partir de 1995, celle-ci va connaître un coup accélérateur avec la tenue de la quatrième session de la grande commission mixte égypto-camerounaise qui a abouti à un véritable

renforcement de la coopération bilatérale avec l'ouverture de nouveaux champs de coopération notamment aérien et maritime. De même, l'on a relevé l'accès du Cameroun au financement du Fonds Égyptien pour la Coopération Technique en Afrique. Au demeurant, si les différentes sessions de la grande commission mixte offrent un cadre de discussion des questions relatives à la coopération égypto-camerounaise, les visites officielles réciproques renforcent cette coopération et constituent la manifestation du caractère cordial des relations entre les deux pays.

3- Les échanges de visites officielles

Les relations bilatérales entre le Cameroun et l'Egypte se caractérisent par les échanges de visites entre les officiels des deux pays. La permanence de ces échanges de visite traduit la volonté des gouvernements camerounais et égyptien de promouvoir les liens de coopération qui les unissent depuis 1960. Depuis l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, plusieurs membres du gouvernement camerounais se sont rendus au Caire en visite officielle. Il en est de même des membres du gouvernement égyptien qui se sont rendus à Yaoundé pour les mêmes raisons. Cependant, si les visites des Ministres des affaires étrangères sont assez régulières, il convient de relever que les visites officielles au niveau des Chefs d'Etat sont presque inexistantes. En effet, ce n'est qu'en octobre 1962 que le Président Ahmadou Ahidjo s'est rendu en visite officielle au Caire sur invitation de son homologue Gamal Abdel Nasser. C'est le premier et le dernier voyage officiel d'un Chef d'Etat du Cameroun au Caire. Cette visite traduisait la volonté du régime Ahidjo de resserrer les relations amicales avec l'Egypte. Ce qui domina dans l'aspect officiel de ce voyage, c'est l'examen des problèmes liés à l'unité africaine, mais aussi aux relations culturelles, économiques et commerciales qui doivent s'instaurer entre le Cameroun et l'Egypte²³. Hormis cette visite officielle d'Ahmadou Ahidjo en Egypte, les Chefs d'Etat des deux pays ne se sont plus fréquentés dans un cadre bilatéral. Cependant, les cadres de concertation multilatérale leur ont souvent offert l'opportunité de se rencontrer et de discuter des questions de coopération bilatérale. C'est généralement le cas lors des sommets de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, de l'OUA/UA, ou encore de l'Organisation de la

Conférence Islamique. A côté de ces rencontres au sommet, il convient de mentionner la visite de Paul Biya à son homologue Mamdouh au Caire du 1er au 8 novembre 1977 alors qu'il occupait le poste de Premier Ministre. Mais, cette rareté des visites entre les Chefs d'Etat des deux pays est contrebalancée par la régularité de celles des Ministres des Affaires Etrangères et des autres Ministres en charge des questions techniques. D'une manière générale, les Ministres des Affaires Etrangères des deux pays se rencontrent alternativement au Caire et à Yaoundé, à l'occasion des sessions de la traditionnelle grande commission mixte égypto-camerounaise. A cet effet, l'on garde en mémoire les visites officielles des Ministres des Affaires Etrangères égyptiens Boutros Boutros Ghali, Amr MOUSSA et Ahmed Aboul Gheit, à Yaoundé, respectivement en 1987, en 1995 et en 2010. Ces visites officielles s'inscrivent dans la promotion de la coopération bilatérale qui s'étend à des domaines très variés.

B- Les domaines prioritaires de la coopération

La coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Egypte est globalement orientée vers les secteurs économique (1) technique et culturel (2).

1-La coopération économique

La coopération économique entre le Cameroun et l'Egypte est l'un des axes prioritaires des relations bilatérales entre les deux pays au regard de la diversité des accords signés dans ce secteur. Elle couvre un certain nombre de domaines dont les plus importants sont : les échanges commerciaux, les investissements tant publics que privés, l'assistance technique et quelques dons et aides.

En effet, les échanges commerciaux entre le Cameroun et l’Egypte sont médiocres mais, en constante évolution. Ils s’effectuent au moyen des importations et exportations de produits divers en provenance des deux pays. L’échange des produits a évolué en fonction de l’approfondissement des relations commerciales. Ainsi, avant la redynamisation de la coopération arabo-africaine en 1973, le Cameroun ne proposait au monde arabe en général et à l’Egypte en particulier que des produits agricoles, notamment « *les noix de coco, le café, la banane, les arachides etc...* »²⁴. L’accord commercial révisé en 1977 et complété en 2000 a permis au Cameroun d’élargir son éventail de produits d’exportation en direction de l’Egypte. Ainsi, en dehors des produits agricoles, il propose désormais les produits alimentaires (huile d’arachide, beurre de cacao, chocolat, coton) et d’autres produits tels que le caoutchouc, le bois, les

contre-plaqués, les tissus en coton, l’aluminium brut, les tôles en aluminium etc... L’Egypte exporte en direction du Cameroun outre les produits agricoles (dattes, agrumes, blé dur), toute une gamme de produits alimentaires, en l’occurrence le sucre, les concentrés de tomates, olives, fruits en conserve et jus de fruits. Entre 1966 et 1973, les importations du Cameroun en direction de l’Egypte représentaient 543 millions de FCFA, pour atteindre 2017,349 millions FCFA entre 1974 et 1980, pendant que ses exportations vers l’Egypte culminaient de 44,318 millions FCFA au cours de la même période. Entre 1996 et 2000 les importations du Cameroun en provenance d’Egypte sont évaluées à 4677 millions FCFA alors que ses exportations vers ce pays sont estimées à 1793 millions FCFA. Les données récentes entre 2003 et 2010 traduisent également cette évolution comme l’indique le tableau ci-dessous.

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
2003	3,68	1,10
2004	6,31	0,42
2005	0,49	0,72
2006	1,05	0,12
2007	0,53	0,36
2008	0,55	0,66
2009	2,58	1,32
2010	2,04	6,06
Total	17,23	10,75

Tableau 4 : Echanges commerciaux entre le Cameroun et l’Egypte 2003-2010 (valeurs en millions de dollar US) (Source : Etat du commerce intra-africain 2012, p.58-61.)

De fait, le ratio des échanges entre le Cameroun et l'Égypte entre 2003 et 2010 montre que la balance commerciale du Cameroun est déficitaire. Ainsi, dans ses échanges avec l'Égypte, le Cameroun importe plus qu'il n'exporte, pendant que l'Égypte exporte plus qu'elle n'importe. Ce tableau révèle aussi que les échanges commerciaux entre le Cameroun et l'Égypte restent faibles en dépit de leur évolution continue. Si entre 1966 et 2000, le volume des échanges commerciaux entre le Cameroun et l'Égypte a connu une évolution considérable, celui-ci a été perturbé entre 2003 et 2009 pour rebondir en 2010. Ceci est dû à deux principaux facteurs ; notamment les facteurs endogènes et la dépendance économique des deux pays vis-à-vis de l'extérieur. En effet, l'insuffisance des moyens de transport et de contact entre les opérateurs économiques des deux pays constitue une contrainte endogène qui pèse sur le flux d'échanges. Mais, le plus grand handicap pour les échanges est constitué par les rapports privilégiés qu'ils entretiennent avec les pays industrialisés et les nouvelles puissances d'Asie. Pour ce qui est du Cameroun en particulier, l'essentiel de ses échanges commerciaux se fait avec l'Europe. La France demeure son plus grand partenaire commercial.

Dans le domaine des investissements, la coopération entre le Cameroun et l'Égypte se fait à sens unique. C'est-à-dire que seule l'Égypte opère sur le marché des investissements au Cameroun. Toutefois, les investissements égyptiens au Cameroun restent encore timides. Ils sont plus visibles dans le domaine des travaux publics à travers la société Arab Contractors qui a déjà bitumé plusieurs axes routiers au Cameroun. La compagnie égyptienne El Sweedy est également présente sur le marché camerounais, notamment celui de la construction des stations de production

électrique. De même, la compagnie Alnasr offre également ses services dans le domaine du transit (import-export).

Par ailleurs, il arrive souvent que l'Égypte fasse des dons au Cameroun. C'est le cas des 162 tonnes de riz et de farine offertes en 2010 au Cameroun à travers le Fonds égyptien pour la coopération technique avec l'Afrique. Si la coopération entre l'Égypte et le Cameroun n'est pas très intense dans le domaine économique, elle a connu des avancées notoires dans le domaine technique et culturel.

2-La coopération technique et culturelle

La coopération technique et culturelle est l'un des domaines privilégiés des relations égypto-camerounaises. Le volet culturel englobe l'éducation, l'art et la religion. Les accords de coopération entre l'Égypte et le Cameroun révèlent que leurs relations dans ces domaines se rapportent à l'échange d'enseignants, d'étudiants, des stagiaires ; l'octroi des bourses ou allocations d'études ; l'échange de techniciens ainsi que la coopération entre les institutions scientifiques, des centres de recherche et bibliothèques ; l'organisation d'expositions artistiques, scientifiques ou touristiques. Avant la redynamisation de la coopération arabo-africaine en 1973, les rapports entre le Cameroun et l'Égypte dans les domaines éducatif, technique, artistique et religieux étaient marginaux. Au cours de cette période seulement dix-sept (17) bourses d'études ont été offertes au Cameroun par l'Égypte²⁵. C'est surtout après 1973 que l'on va assister à une importante activité dans les échanges universitaires et techniques. Le Fonds égyptien pour l'assistance technique en Afrique est créé en 1981 pour assurer la présence égyptienne en Afrique dans divers domaines notamment scientifique et technique.

A travers ce Fonds, l'Égypte intervient dans plusieurs secteurs d'activités au Cameroun. Dans le secteur universitaire, elle assure la formation académique de nombreux étudiants à travers des bourses et autres facilités accordées aux ressortissants camerounais désireux de poursuivre leurs études en Égypte. En matière de recyclage et de perfectionnement de compétences, ce pays accorde des stages aux jeunes cadres camerounais dans des secteurs aussi variés que l'Agriculture, la pisciculture, l'élevage, la santé, la diplomatie...²⁶.

Certaines bourses ont pour vocation première la promotion de la culture musulmane. En effet, le gouvernement égyptien accorde des bourses d'études aux étudiants camerounais désireux de poursuivre des formations en langue arabe, en science islamique et en littérature arabo-musulmane²⁷. C'est à l'université cairote d'Al-Azhar que la quasi-totalité des étudiants camerounais bénéficiaires des bourses d'études sont accueillis et poursuivent leurs études²⁸. Dans le domaine de la santé, l'Égypte a déjà contribué à la formation des médecins camerounais spécialisés en santé publique, chirurgie, gestion, médecine d'urgence, réanimation, anesthésie³⁰. Dans le secteur religieux, la mission égyptienne AL AZHAR joue un rôle culturel très important au Cameroun, au niveau de la diffusion de l'islam moderne. Vingt-deux professeurs de cette mission enseignent la langue arabe dans les écoles au Cameroun. Sur le plan artistique, l'ambassade d'Égypte ne manque aucune occasion pour présenter au musée national du Cameroun quelques pièces d'art égyptien qui reflètent les différentes facettes des civilisations pharaonique, copte et islamique. L'on garde en mémoire « *la récente participation d'un groupe folklorique égyptien de 15 membres dénommé ASWAN à la célébration de la fête nationale du*

Cameroun le 20 mai 2013 »³¹. De même l'ambassade du Cameroun au Caire organise souvent des foires culturelles pour la promotion de la culture camerounaise en Égypte.

3- Les projets en perspective

Les relations égypto-camerounaises sont promues à une densification dans un contexte international marqué par la promotion de la coopération Sud-Sud. En effet, les deux parties ont convenu de l'établissement d'une liaison aérienne entre le Cameroun et l'Égypte, par des dessertes de la compagnie EgyptAir ; de la mise sur pied d'une commission conjointe pour résoudre les problèmes d'équivalence des diplômes et la gestion des bourses offertes par l'Égypte. Sur le plan des investissements, il est à relever le projet de construction de 50.000 logements sociaux au Cameroun ; la finalisation du projet de création du Centre médical égypto-camerounais à Yaoundé ; l'accélération du processus d'homologation des produits pharmaceutiques égyptiens et l'implantation d'une unité industrielle de fabrication de médicaments génériques au Cameroun. Il convient aussi de mentionner le projet de création d'une ferme pilote agro-pastorale à Lagdo, de même que le projet sur l'ouverture effective du département de langues et civilisations arabes à l'université de Ngaoundéré. Ces différents projets en perspective traduisent l'expression d'un meilleur avenir de la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Égypte.

Conclusion : l'Avenir des relations Cameroun-Egypte

La coopération bilatérale entre l'Égypte et le Cameroun a connu une nette évolution dans le temps. Les grandes mutations qu'elle a subies dévoilent des changements, des ruptures et continuités guidées par les options gouvernementales des différents Chefs d'Etat et le contexte international. D'abord motivée par des considérations politiques et stratégiques, la coopération égypto-camerounaise a voulu par la suite se diversifier et s'intensifier à l'image de la coopération arabo-africaine qui a connu un tournant décisif après la guerre de Yom Kippour en octobre 1973. Ainsi, le demi-siècle de coopération entre les deux pays a permis la promotion de leurs rapports mutuels fondés sur des considérations stratégiques, idéologiques, économiques et culturelles. Les relations égypto-camerounaises empruntent plusieurs axes dont les plus importants sont : la coopération économique et la coopération technique et culturelle. La coopération économique est orientée vers les échanges commerciaux et les investissements. La coopération technique quant à elle se traduit par l'échange de techniciens dans les domaines variés ainsi que par la collaboration entre les institutions scientifiques des deux pays; pendant que le volet culturel de leurs relations englobe l'éducation, l'art et la religion. Ainsi, la dynamique de la coopération économique, technique et culturelle entre le Cameroun et l'Égypte traduit l'expression des relations au beau fixe depuis un demi-siècle de coopération. Les deux gouvernements ont toujours manifesté leur volonté de maintenir cette dynamique en

imprégnant l'état de leurs relations bilatérales d'un sceau qualitatif.

Cependant, il convient de souligner que la dynamique de la coopération économique entre les deux Etats n'est pas très florissante dans le domaine des investissements. Les compagnies égyptiennes, en l'occurrence Arab Contractors, El-Sweedy Electronic et Alnasr sont certes présentes sur le territoire camerounais. Mais, elles ne rivalisent pas véritablement avec les autres compagnies étrangères œuvrant dans le même secteur d'activité. Dès lors, pour que la coopération économique entre l'Égypte et le Cameroun soit plus dynamique dans le domaine des investissements et porteuse de transformations réelles, il serait important qu'elle s'ouvre aux autres aspects où il existe des possibilités concrètes, en l'occurrence le secteur énergétique et des transports.

Bibliographie

Accord commercial entre le Cameroun et l'Égypte signé au Caire le 7 novembre 1977.

Accord entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République Arabe d'Égypte relatif à la promotion et à la protection des investissements.

Adama, Hamadou, *L'islam au Cameroun: Entre tradition et modernité*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Ayad, Christophe, *Géopolitique de l'Égypte*, Paris, Editions Complexes, 2002.

Chaffard, Georges, *Les carnets secrets de la colonisation, tome II*, Paris, Calman Lévy, 1967.

Chaffard, Georges, *Les carnets secrets de la décolonisation, tome 2*, Paris, Calman Lévy, 1967.

Charte de l'OUA

Constantin Francis et Coulon Christian, *Le Maghreb et l'Afrique subsaharienne*, Paris, CNRS, 1980.

Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961.

Déclaration du Caire de 1977.

Essomba, Charles Francis, *Les relations afro-arabes de 1960-1975*, Thèse de 3^e cycle en science politique, Université de Paris II, 1978.

Essousse, Erik, *Le Cameroun et le monde arabe de 1960 à 1980*, Thèse de 3^e cycle en histoire des relations internationales, Université de Paris I, 1982.

Etoa Oyono, Georges Patrice, « Ferdinand Léopold Oyono: le diplomate », Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

Kekuine, André, *Le Cameroun et la coopération internationale*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Paris I.

Kombi Mouelle, Narcisse, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Mbili, Armand Alain, *D'une église missionnaire à une église africaine nationale: l'observatoire du grand séminaire d'Otéfé, 1949-1968*, Paris, l'Harmattan, 2009.

Pancratio, Jean, *Dictionnaire Diplomatique*, Paris, Dalloz, 2007.

République du Cameroun, Ministère des Relations Extérieures, « Etat de la coopération Cameroun-Egypte », 07 janvier 2013.

Soltan, Gamal, « La politique étrangère égyptienne à la croisée des chemins », in, AFKAR/idées, hiver 2009/2010, pp.30-31.

Tareq, Ismael, « Religion and U.A.R african policy », *The journal of Modern African Studies*, N° 6, Cambridge, mai 1968, pp.49-57.

Sites internet

http://www.bonaberi.com/ar.cameroun_paul_biya_recoit_ahmed_aboul_ghait.7705.html

<http://www.diplocam.cm/Portail-Minrex/index.php/le-ministere/actualites/124-diner-d-etat-cameroun-egypte>.

Notes de bas de page

1. Classement de la Banque mondiale des pays par PIB, juillet 2011.
2. Après son interdiction par l'administration coloniale française le 13 juillet 1955, l'UPC entre dans le maquis. Ses leaders sont pourchassés et sollicitent l'asile politique notamment au Cameroun britannique et en Egypte.
3. Lire à ce sujet, Georges Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, tome 2, Paris, Calman Levy, 1967
4. Armand Alain Mbili, *D'une église missionnaire à une église africaine nationale: l'observatoire du grand séminaire d'Otéfé, 1949-1968*, Paris, l'Harmattan, 2009, p.98
5. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996, p.117.
6. Erik Essousse, *Le Cameroun et le monde arabe de 1960 à 1980*, Thèse de 3e cycle en histoire des relations internationales, Université de Paris I, 1982, p.13
7. Article 2, paragraphe 1 (a) de la Charte de l'OUA.
8. Article 2, paragraphe 1 (c) de la Charte de l'OUA
9. En 1955, l'Egypte de Nasser signa un accord avec l'URSS pour l'achat des armes. Au cours des années soixante-dix, le président Anouar El Sadate capitalisa la position centrale de l'Egypte pour changer le cours des événements des années cinquante et soixante. Au cours de la décennie suivante, l'Egypte rompit ses relations avec l'Union soviétique et s'aligna à nouveau avec les USA ; il opta pour la paix avec Israël ; il abandonna le socialisme d'Etat. Lire à ce propos Gamal Soltan, « La politique étrangère égyptienne à la croisée des chemins », AFKAR/idées, hiver 2009/2010, pp.30-31.
10. Erik Essousse, « Le Cameroun et le monde arabe de 1960 à 1980 », op. cit., p.14.
11. Ibid., p.95.
12. Essomba Charles Francis, *Les relations afro-arabes de 1960-1975*, Thèse de 3e cycle en science politique, Université de Paris II, 1978, p.56.
13. Ismael Tareq, « Religion and U.A.R african policy », in *The journal of modern african studies*, No 6, Cambridge, mai 1968, pp.49-57.
14. Erik Essousse, « Le Cameroun et le monde arabe de 1960 à 1980 », op. cit., p.26.
15. Sadate remplace Nasser au poste de l'Etat le 15 octobre 1970 suite à la mort de ce dernier.
16. Suite à la quatrième guerre israélo-arabe en 1973 communément appelée guerre de Yom kippour, presque tous les pays africains rompent leurs relations diplomatiques avec Israël pour manifester leur solidarité aux pays arabes, membres du groupe des non alignés.
17. Ainsi, un accord commercial est signé entre les deux pays en 1977. La signature de cet accord intervient sept mois après le sommet des Rois et Chefs d'Etat arabes et africains tenu au Caire du 7 au 9 mars 1977 qui va se solder par la signature de la Déclaration du Caire qui va désormais servir comme l'instrument de base de la coopération arabo-africaine en général et égypto-camerounaise en particulier.
18. Cet accord améliore et complète celui de 1961.
19. République du Cameroun, Ministère des Relations Extérieures, « Etat de la coopération Cameroun-Egypte »... op. cit., p.4.
20. Jean Pancratio, *Dictionnaire Diplomatique*, Paris, Dalloz, 2007, p.295.
21. Il s'agit de la fonction de représentation, de protection, d'information, de négociation et de promotion. Lire à ce sujet, la convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961.
22. République du Cameroun, Ministère des Relations Extérieures, « Etat de la coopération Cameroun-Egypte », 07 janvier 2013, p.4.
23. Erik Essousse, « Le Cameroun et le monde arabe de 1960 à 1980 », op.cit, p.96.
24. Erik Essousse, « Le Cameroun et le monde arabe de 1960 à 1980 », op. cit., p.289.
25. F. Constantin et Ch. Coulon, *Le Maghreb et l'Afrique subsaharienne*, Paris, CNRS, 1980, p.26.
26. République du Cameroun, Ministère des Relations Extérieures, « Etat de la coopération Cameroun-Egypte »... op. cit., p.5.
27. Hamadou Adama,, Paris, L'Harmattan, 2004, p.205.
28. Ibid. *L'Islam au Cameroun: Entre tradition et modernité*
29. République du Cameroun, Ministère des Relations Extérieures, « Etat de la coopération Cameroun-Egypte »... op.cit., p.5.
30. <http://www.diplocam.cm/Portail-Minrex/index.php/le-ministere/actualites/124-diner-d-etat-cameroun-egypte>, site consulté le 17/10/2013.
31. Ibid., pp.5-6.